

TEMPS PLEIN SCOLAIRE et ALTERNANCE

Quel que soit le cadre, les diplômes préparés sont identiques : même niveau de qualification, même programme.

- Sous statut scolaire, les enseignements ont lieu dans l'établissement d'enseignement avec des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), sous forme de stages à effectuer au cours de l'année.
- Par alternance, l'élève alterne des périodes d'enseignements en établissement de formation et des périodes de travail en entreprise et a le statut de salarié avec une rémunération. Cela suppose d'assumer les contraintes de la vie active (rythme soutenu, responsabilités professionnelles, 5 semaines de congés payés seulement au lieu des longues vacances scolaires...) sans pour autant délaissier ses études.

APPRENTISSAGE et CONTRAT DE PRO.

Dans le cadre d'une formation en alternance, il existe deux types de contrat de travail possible : le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

- Le contrat d'apprentissage vise avant tout l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (CAP, Bac professionnel, BTS, DUT, licence professionnelle, master professionnel). Il fait partie de la formation initiale. Le jeune a le statut d'apprenti. Il alterne des périodes d'enseignement théorique et des périodes de mise en pratique dans une entreprise dont il est salarié. Le contrat d'apprentissage est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et s'effectue la plupart du temps dans la continuité d'une scolarité. Dans certaines régions, il est accessible jusqu'à 30 ans.
- Le contrat de professionnalisation vise avant tout l'emploi ou le retour à l'emploi. Il relève de la formation professionnelle continue. Le jeune a le statut de salarié en formation. Le contrat prévoit une action de professionnalisation : le jeune doit suivre une formation qualifiante en rapport avec le poste qu'il occupe au sein de l'entreprise. Le contrat de professionnalisation est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Il s'adresse en priorité aux jeunes sortis du système éducatif sans qualification et à ceux qui veulent compléter leur formation initiale pour faciliter leur insertion professionnelle.

FORMATION INITIALE et FORMATION CONTINUE

La formation initiale est destinée à l'étudiant qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit ainsi les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet ainsi l'obtention d'un diplôme, et sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre. Si certaines formations initiales peuvent être payantes, la gratuité existe.

La formation pour adultes ou formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit ainsi de développer ou acquérir de nouvelles performances. Cette formation pourra venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement de domaine dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Cette formation est payante, et pourra être financée par le concerné, ou bien par son employeur si elle permet l'accès à un nouveau poste. Ce type de cursus s'adapte directement aux besoins des professionnels et des entreprises.

La formation continue quant à elle est à mener en dehors des heures de travail, et devront ainsi être menées les soirs, weekends, et durant le temps libre. Il sera cependant possible dans certains cas de négocier un aménagement horaire avec l'employeur pour réduire le temps du travail momentanément (notamment lorsque le besoin de la nouvelle qualification est initié par l'employeur).